



▲  
Félix DE BELLOY  
Président de l'Îlot  
▼

En devenant président l'an dernier, c'est avec enthousiasme que j'ai accepté la mission visant à faire de notre association un acteur d'envergure nationale en matière de réinsertion de personnes ayant connu la prison ou encore sous main de justice. À cet effet, lors de notre Assemblée générale du 2 juin dernier, nous avons engagé notre plan de développement qui nous conduira, à horizon 2026, à **quadrupler le nombre de nos bénéficiaires**, à nous implanter dans de nouveaux territoires et à innover dans notre mission. Cette ambition se manifeste dans la nouvelle signature de notre logo « Ensemble, choisir la réinsertion », qui porte la conviction qu'un accompagnement global est le seul choix possible pour lutter contre la récidive. Enfin, elle se concrétise par nos actions, comme la signature d'une convention avec l'ATIGIP pour accompagner sur le chemin de l'emploi plus de personnes condamnées à un Travail d'intérêt général, ou encore l'ouverture cet été d'un nouveau chantier d'insertion dans le secteur du codage informatique en Seine-Saint-Denis. Cette dynamique positive est permise par l'énergie que nous insufflent tous nos donateurs et je les en remercie à nouveau sincèrement.

## > SOMMAIRE

Accompagner vers l'emploi, l'expertise de notre équipe sociale P.2

Accompagner des personnes en aménagement de peine P.3

RézoSocial, l'informatique qui a du sens P.3

Quelques clics pour un soutien toujours plus efficace P.4

Témoignage P.4

## UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET DURABLE

Chaque année, 90 000 personnes sortent de prison mais près d'un tiers récidivent avant douze mois. Pour lutter contre cette récidive, l'Îlot propose un accompagnement global traduit par la mise en place, autour des personnes accompagnées, d'un écosystème personnalisé de réinsertion.



Pour éviter la récidive des personnes sortant de prison, il est essentiel de retrouver de la stabilité par le logement, mais aussi par l'emploi, la santé, les liens sociaux et familiaux. C'est pourquoi, l'Îlot offre un **accompagnement global** et dans la durée à ses bénéficiaires. L'hébergement est une priorité pour mettre à l'abri les personnes. Le retour à l'emploi, lui, est essentiel pour prétendre à un logement

autonome et s'y maintenir, recréer des liens sociaux, retrouver une place au sein de la société. Il est aussi primordial d'offrir une réponse sanitaire à l'absence de suivi médical, aux

fragilités psychologiques et aux addictions des personnes issues du milieu carcéral. Enfin, il faut les aider à retisser du lien social, notamment familial, pour briser leur isolement et leur permettre de repartir. Aujourd'hui, cet accompagnement global est au

cœur de l'ambition de l'Îlot de devenir un acteur de référence de la réinsertion des personnes ayant connu la prison. C'est dans ces conditions que notre association, grâce au soutien de ses donateurs, déploiera son plan de développement afin **d'offrir à davantage de bénéficiaires les meilleures chances de se réinsérer.**

Avec la  
personnalisation  
de notre  
accompagnement,  
réintégrer la société  
devient concret.

notre association, grâce au soutien de ses donateurs, déploiera son plan de développement afin **d'offrir à davantage de bénéficiaires les meilleures chances de se réinsérer.**

## ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI, L'EXPERTISE DE NOTRE ÉQUIPE SOCIALE

**Le retour à l'emploi est un facteur décisif dans la reconquête de l'autonomie des personnes en marge de notre société. Focus sur le rôle de nos conseillers en insertion professionnelle (CIP), qui les accompagnent vers leur réinsertion durable.**

Avec le logement, la santé et les liens sociaux, le travail est l'un des quatre piliers de l'accompagnement global que propose l'Îlot à ses bénéficiaires pour leur permettre de retrouver de l'autonomie et de se réinsérer durablement. Cet écosystème vertueux, adapté aux problèmes qu'ils rencontrent individuellement, diminue par deux le risque de récidive. Aussi, que ce soit en aménagement de peine ou en sortie de prison, **le retour à l'emploi est un chantier important pour l'Îlot**. Pour ce faire, l'association a développé une palette de dispositifs allant de la construction d'un projet professionnel à l'emploi en contrat à durée déterminée d'insertion. Au cœur de ces dispositifs, le Conseiller en insertion (CIP) joue un rôle primordial.



### Évaluer les obstacles et valoriser les compétences

Parmi les premiers obstacles à la réinsertion, nos CIP font face à un public moins qualifié que l'ensemble de la population : **64% des personnes ont un niveau collège ou inférieur et 10,9% sont en situation d'illettrisme\***. À ces difficultés s'ajoute souvent l'incapacité à se servir d'un outil numérique, un frein majeur à la recherche d'emploi. Aussi, l'un des premiers enjeux du CIP est d'évaluer les savoirs et les compétences des personnes, que ce soit dans nos chantiers d'insertion comme dans nos centres d'hébergement. « Cette évaluation des savoirs de base est aujourd'hui généralisée à l'Îlot mais doit être renforcée constamment. Par ailleurs, nos bénéficiaires pensent parfois qu'ils n'ont pas de compétences, parce qu'ils n'ont jamais eu de travail salarié ou il y a très longtemps » explique Philippe Garganne, responsable du CHRS l'Îlot Val-de-Marne.

\*source : Direction de l'administration pénitentiaire « Rapport : la formation et l'enseignement 2020 »



### Travailler en complémentarité

Par ailleurs, les troubles psychiques, les éventuelles addictions, les difficultés sociales et les ruptures familiales, sont aussi prises en compte par le CIP, pour évaluer la capacité de la personne à s'engager dans une recherche d'emploi. Pour cela, le travail en synergie avec les travailleurs sociaux est indispensable. Pour P. Garganne, « l'ensemble des informations recueillies permettent de proposer un accompagnement plus fin et plus précis. Cela facilite grandement les choses pour accompagner la personne dans son projet professionnel. C'est pourquoi la CIP intervenant dans l'ensemble de nos établissements franciliens tient une place prépondérante au sein des réunions d'équipe du CHRS ».

### Installer une relation de confiance

L'intérêt majeur d'avoir un CIP présent aux côtés de nos résidents et salariés en insertion est de créer une relation de confiance. « C'est plus rassurant pour des personnes qui ont perdu confiance en elles, qui ont des difficultés dont elles ne parlent pas facilement, de travailler leur projet professionnel au sein de notre établissement, plutôt que d'aller à la rencontre d'un conseiller de Pôle Emploi ». Par ailleurs, le CIP aide l'établissement à développer et à entretenir son réseau de partenaires. Il est notamment en lien avec d'autres structures et chantiers d'insertion pour orienter la personne et l'ouvrir sur différentes opportunités professionnelles. Aujourd'hui, nul doute que l'accompagnement d'un CIP améliore grandement les chances de réinsertion sociale de nos bénéficiaires. Ainsi, **en 2021, 50% des personnes ayant quitté le CHRS Val-de-Marne ont trouvé un emploi ou une formation.**

**Avec votre don, l'Îlot pourra renforcer la prise en charge par des CIP des personnes que nous accompagnons en insertion et ainsi lutter efficacement contre la récidive.**

AGIR  
DÈS  
LA SORTIE

## ACCOMPAGNER DES PERSONNES EN AMÉNAGEMENT DE PEINE : UNE DYNAMIQUE PORTEUSE



**Entré dans sa deuxième année d'existence, notre projet d'accompagnement professionnel de personnes en semi-liberté (SL) et en aménagement de peine à Amiens présente des résultats très encourageants.**

Lancé en septembre 2020, le dispositif de l'Îlot d'accompagnement de personnes en semi-liberté a pour objectif de donner la possibilité aux personnes en semi-liberté d'utiliser leur temps en journée passé hors les murs pour élaborer leur projet professionnel et de réinsertion. Lors de la première année du projet, les restrictions dues à la pandémie ont fortement bouleversé son fonctionnement, qui avait été prévu entre la CIP de l'Îlot, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et les Juges d'Application des Peines (JAP) d'Amiens. Il avait alors été convenu de pallier le faible nombre de prononcés d'aménagement de peine en semi-liberté en ouvrant le dispositif à des personnes en placement à l'extérieur ou sous bracelet électronique, tous hébergés au CHRS les Augustins.

En conséquence, en 2021, seules 6 personnes sur les 35 bénéficiaires étaient en SL. Grâce au programme d'ateliers individuels et collectifs organisés par la CIP, fondés sur le retour à l'emploi (travail sur le CV, identification des freins à l'employabilité) et les

savoirs de base, les résultats sont très encourageants : à l'issue de cette première année, **64% des participants au programme ont connu une sortie positive**, via un emploi ou une formation adaptée à leur projet professionnel. Cette dynamique porteuse couplée à l'intérêt des acteurs de la

Maison d'arrêt d'Amiens et leur confirmation du projet de création d'un quartier de semi-liberté nous confortent dans la poursuite de ce dispositif pour les années à venir.



*Avec l'accompagnement des personnes en aménagement de peine, la réinsertion commence dès l'exécution de la peine.*

VIVRE  
À L'ÎLOT

## RÉZOSOCIAL, L'INFORMATIQUE QUI A DU SENS

**Fin avril, des salariés en insertion de notre fournisseur RézoSocial ont procédé à un audit du parc informatique des bénéficiaires de notre Atelier Qualification-Insertion d'Aubervilliers.**

« L'informatique qui a du sens ». C'est ce que revendique RézoSocial, une entreprise d'insertion qui accompagne et forme durant 2 ans des personnes éloignées de l'emploi sur les métiers de l'informatique. Son modèle économique de service aux entreprises finance son engagement en faveur d'une insertion professionnelle durable. Aussi, c'est tout naturellement que l'Atelier Qualification Insertion (AQI) de restauration collective de l'Îlot Aubervilliers a fait appel à RézoSocial pour réaliser un audit de son parc informatique. **La dizaine d'ordinateurs auscultés sert à la formation de nos salariés** aux outils bureautiques de base (traitement de texte, tableur, moteur de recherche) ainsi qu'à leur recherche effective d'emploi ou de formation et à la réalisation de leurs démarches administratives et sociales.

Cet audit, qui prouve que l'expertise est possible en insertion professionnelle, a aussi permis un échange entre salariés en insertion. « En me déplaçant, j'apprends à connaître les clients, c'est bien. J'aime vraiment être sur le terrain » se réjouit Anis, un jeune technicien de RézoSocial.



S'ENGAGER  
AVEC L'ÎLOT

## QUELQUES CLICS POUR UN SOUTIEN TOUJOURS PLUS EFFICACE

Après la crise du papier, fin 2021, qui a vu les prix augmenter de 10 à 20%, les imprimeurs font face à la hausse des prix de l'énergie, notamment alimentée par le conflit en Ukraine et ses répercussions. En conséquence, les frais de nos campagnes d'appel à dons, essentielles pour financer nos opérations et soutenir notre ambitieux projet associatif, ont sensiblement augmenté ces derniers mois.

Afin d'optimiser ces frais de collecte, nous encourageons toutes les personnes qui soutiennent ou qui le souhaitent de suivre et soutenir l'Îlot par Internet. Ce dernier offre en effet de multiples avantages. **Faire un don sur notre formulaire en ligne est rapide, simple et toutes les transactions bancaires y sont sécurisées.** En quelques clics, vous mettez votre générosité au service de notre mission de réinsertion des personnes sortant de prison ou encore sous main de justice. Faire un don par Internet, c'est donc nous aider à réduire nos frais de collecte, et à encore mieux optimiser l'utilisation de nos ressources, dont près de 90% sont dédiées à notre mission sociale et à nos nouveaux projets et expérimentations.

Que ce soit par carte bleue via Internet, par virement, ou par chèque à l'ordre de l'Îlot, adressé au 88, boulevard de la Villette, 75019 - Paris, toutes nos équipes, bénévoles et salariées ainsi que les personnes que nous accompagnons, comptent sur votre soutien. Notre mission citoyenne de lutte contre la récidive par la réinsertion des personnes issues de l'univers carcéral est aussi un service rendu à la société tout entière.

Avec un don à l'Îlot, vous nous donnez les moyens concrets de les guider sur le long chemin de la réinsertion professionnelle et sociale. Vous leur offrez une seconde chance et rendez la société plus sûre. **Faites votre don dès aujourd'hui sur [www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)** ou laissez-vous guider en photographiant le QR code ci-contre.



## TÉMOIGNAGE



Thérèse Faivre,  
Responsable de l'antenne  
Îlot Var

« J'ai pris mes fonctions en mars dernier avec le souhait d'être au service du *public justice*. Selon moi, ne pas contribuer à la réinsertion des personnes condamnées à l'issue de leur peine, c'est les condamner une seconde fois. La société ne se sent pas assez concernée par leur sort alors que nous avons toutes et tous intérêt à leur réinsertion.

Pour cela, l'Îlot dans le Var propose un accompagnement renforcé des personnes sous main de justice. Notre conseillère en insertion professionnelle accompagne entre 10 et 14 personnes, pour les aider à lever tous les freins à leur employabilité.

Collectivement ou individuellement, elle engage avec eux et avec l'appui de nos partenaires, des actions pour répondre à leurs problèmes de santé (troubles psychiques, addictions), mais aussi à la question essentielle du logement et bien sûr aux besoins qu'ils expriment pour accéder à l'emploi ou à une formation.

Nous réalisons un réel accompagnement vers la réinsertion à l'Îlot et c'est avec plaisir que j'ai rejoint l'équipe salarié afin de développer cette antenne du Var. »

## UN DON, UNE ACTION

60 €

=

Permet de fournir un repas, midi et soir pendant une semaine dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

15 €/MOIS  
PENDANT 1AN

=

Contribue à former une personne dans l'un de nos Ateliers Qualification-Insertion, permettant l'obtention d'un diplôme dans la restauration collective.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



➤ Découvrez toute notre actualité sur notre site : [www.ilot.asso.fr](http://www.ilot.asso.fr)

➤ Devenez bénévole en nous contactant : [benevoles@ilot.asso.fr](mailto:benevoles@ilot.asso.fr)

➤ Rejoignez-nous sur :

